

## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-434-552 du 22/09/08

### **PERSONNELS INFIRMIERS : COMPETENCE GEOGRAPHIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics du second degré -  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école - Tout public

Affaire suivie par : Mme Joëlle DURANT, Infirmière Conseillère Technique du Recteur - Service Santé  
et Social, Tél. : 04.42.95.29.40 - Mme Noëlle VINCENT, Chef du bureau des personnels techniques -  
DIEPAT 3.03, Tél. : 04.42.91.72.44 Fax. : 04.42.91.70.06

Je vous informe que la liste des postes d'infirmiers(e) implantés dans les établissements scolaires de l'académie d'Aix-Marseille pour l'année scolaire 2008-2009 est publiée sur le site académique Internet [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique « Personnel de l'Académie », puis « Personnel administratif, technique, de santé et de recherche et de formation », puis « Votre gestion administrative », puis « Les corps ».

Pour chacun des postes, le collège servant d'affectation principale est mentionné en gras ; cette affectation principale est assortie de la liste des établissements scolaires où le personnel infirmier exerce également sa compétence.

**Au regard des nouvelles dispositions définies dans les différents textes réglementaires, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, certaines quotités de travail hebdomadaire ont été modifiées.**

Liste des sigles utilisés : ZR = zone de recrutement ; CLG = collège ; EE = école élémentaire ; EP = école primaire ; EM = école maternelle ; ZEP = zone d'éducation prioritaire ; REP = réseau d'éducation prioritaire ; RRER = réseau rural d'éducation renforcée.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*